

Réouverture d'un dossier

Le procès de Jésus de Nazareth

C'est le plus long procès de l'Histoire et il est loin d'être clos. Si Jésus fut arrêté, jugé condamné et exécuté en moins de vingt-quatre heures, le dossier reste toujours ouvert, au terme de deux millénaires "d'instruction". Un jeune avocat du barreau de Nice, Sylvain Pont, a décidé de remettre au grand jour ce procès sous la forme d'une pièce de théâtre. Une réflexion autant spirituelle que professionnelle. Confession d'un projet.

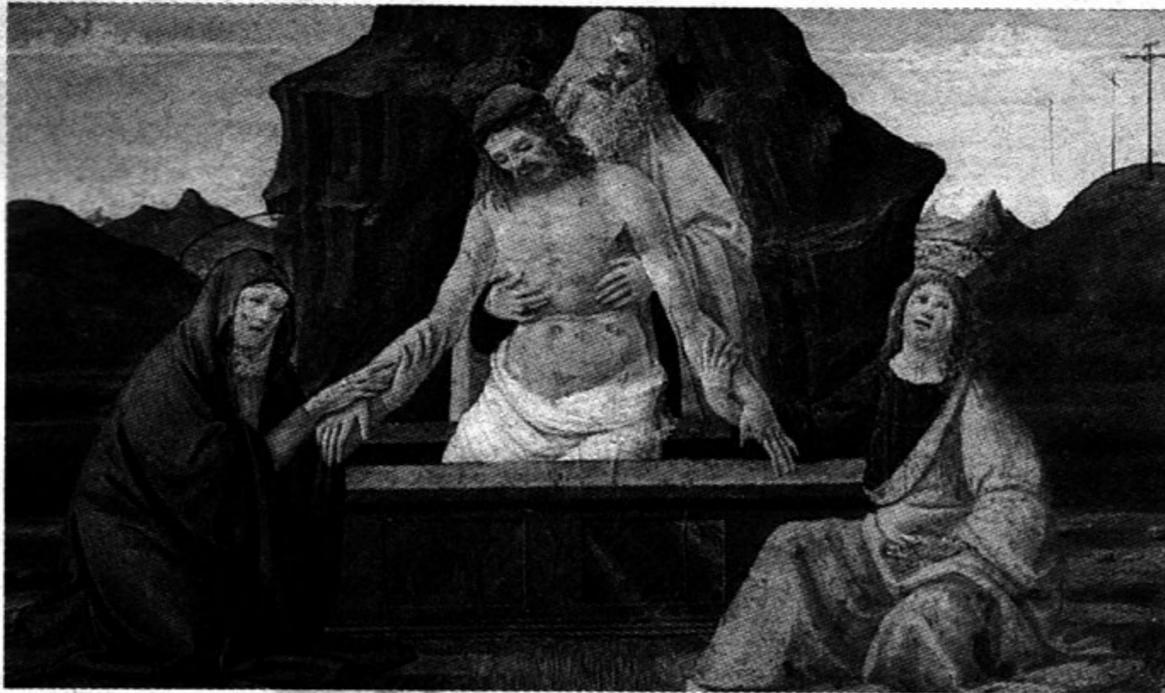
“Je souhaiterais que ce procès soit joué soit avec des personnages vêtus comme à l'époque soit plutôt, et cela serait peut être plus original avec des acteurs judiciaires contemporains (éventuellement avec des vrais avocats, des vrais juges dans un vrai tribunal ou en tout cas avec des acteurs de théâtre ou de cinéma suivant un scénario et des actes de procédure contemporains). Des témoins pourraient être entendus, soit des témoins fictifs de l'époque, soit des témoins "charismatiques" de notre temps, soit des historiens et théologiens. La préparation d'un tel procès serait nourrie par un travail en profondeur et de tout pays, d'historiens, de philosophes, de psychologues, de juristes et bien sûr de théologiens chrétiens et non chrétiens, de croyants et de non croyants et à ce titre pourrait avoir une vocation internationale. Il est question d'ouvrir prochainement sur ce sujet, un site de réflexion INTERNET. Ce procès pourrait voir le jour très symboliquement entre l'an 2000 et 2033... Concrètement, il pourrait faire l'objet d'une réalisation théâtrale (et/ou cinématographique) où comme dans les procès de Marie Antoinette mis en scène par Robert Hossein, chacun à la fin de la représentation (et/ou du film) s'interrogerait sur un certain nombre de questions et notamment : "coupable ou non coupable"! Cependant

ce projet ne serait pas une répétition de ce qui a déjà été

réalisé mais l'amorce de quelque chose de nouveau

eu égard à la dynamique que ne manquerait pas de créer

ce genre de débat public. Un tel projet dont la dimension spirituelle est évidente pourrait être facilement financé et bénéficier à mon sens sans difficulté d'un large soutien intellectuel des historiens, des théologiens, des canonistes, des juristes, de



Le procès de Jésus se ferait sous la forme d'une pièce de théâtre entre l'an 2000 et 2033..

La genèse d'un tel projet

Sylvain Pont a pensé ce projet non pas dans une démarche spirituelle sectaire et repliée sur elle-même mais au contraire ouverte à toutes les autres religions.

Explications.

Comment vous est venue l'idée de ce procès ?

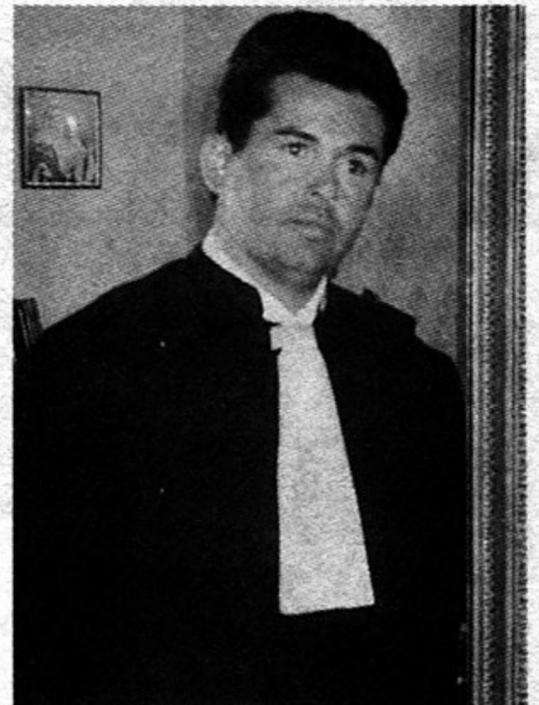
Sylvain Pont : L'idée de refaire le procès de Jésus m'est venue en travaillant les procès de l'ancien testament et en constatant que l'histoire du christianisme était centré autour du thème de la loi et du jugement. Si ce Jésus, qui est venu accomplir la loi, a été condamné sans autre forme de procès sur une croix entouré de deux larrons, il y a bien une raison spirituelle.

Mais le fait d'être aussi avocat vous a aidé dans votre démarche ?

Bien évidemment. Il m'est possible d'accomplir de nombreuses choses mais en tant que juriste, j'interviens dans des procès presque tous les jours. Aussi, je suis particulièrement à ma place pour essayer de comprendre pourquoi ce Jésus a été condamné.

Que peut apporter la réouverture d'un tel procès ?

L'intérêt de la révision d'un tel procès serait une manière indirecte de rendre témoignage à la spiritualité bien comprise du christianisme initiatique. La préparation de la réouverture de ce procès historique et mystique donnerait l'occasion à de nombreux chercheurs de tous horizons de retravailler l'essence du message du Christ.



Sylvain Pont.

croyants et de non croyants, de chrétiens de tous horizons, catholiques, protestants, orthodoxes mais aussi de la réflexion de religieux d'autres confessions tant il est vrai qu'une expression artistique et juridique du thème du procès de Jésus est essentielle pour de nombreuses raisons :

1^{ère} raison : dans la tradition Chrétienne, Dieu, qui n'est sans doute pas "un vieux monsieur qui adore se faire prier", semble avoir choisi un "scénario judiciaire" pour accomplir ses volontés. Or, tout laisse à croire que le choix du plus "grand metteur en scène de l'univers" ne relève pas du pur hasard. C'est pourquoi, il n'est pas inutile à mon sens de s'interroger avec une plus grande acuité sur le fait bien singulier que l'histoire de Jésus de Nazareth s'achève par un procès et l'exécution d'un jugement répressif.

2^{ème} raison : à l'heure où l'Eglise dans ses institutions réfléchit sur ses erreurs du passé (inquisition, croisades, rôle pendant la deuxième guerre mondiale etc...), l'évocation du procès de Jésus de Nazareth ne serait sans doute pas sans intérêt.

3^{ème} raison : au moment où dans une logique démocratique on mesure l'utilité bien comprise d'une réflexion non sectaire, tolérante et œcuménique, la préparation d'un tel procès permettrait peut-être à certains de redécouvrir le message chrétien dans sa pureté originelle.

4^{ème} raison : l'intérêt d'un tel procès est aussi d'ordre théologique, Jésus lui-même ayant rappelé l'importance du thème de la loi et du jugement. Ex : "Je ne suis pas venu pour détruire mais pour accomplir la LOI" "ne jugez pas..."

5^{ème} raison : en travaillant sur ce projet spirituel, les acteurs de notre monde judiciaire (avocats, magistrats, greffiers, policiers, gendarmes, gardiens de prison, huissiers de justice, notaires, délégués

à la probation etc...) pourraient tirer grand bénéfice de l'organisation d'un tel procès. Une telle démarche fédératrice serait l'occasion unique de sensibiliser aux réalités spirituelles tous ceux et celles qui, de près ou de loin, ont affaire au justiciable dans leur activité professionnelle. Une telle approche d'un procès historique par ailleurs ne pourrait qu'intéresser ceux et celles qui ont "faim et soif de justice", tous ceux et celles qui en d'autres termes luttent au quotidien pour "un peu plus d'humanité que d'ordinaire"...

6^{ème} raison : de même, il n'est pas inutile de noter que la dernière série d'émissions télévisées, passée sur Arte le vendredi saint 1996, consacrée au procès de Jésus a connu un vif succès et a eu le mérite de montrer qu'une réflexion juridique et spirituelle sur ce sujet soulevait de grandes controverses par exemple sur les apparentes contradictions entre les quatre évangiles... De même, de nombreux ouvrages s'interrogent de plus en plus sur ce procès pour le moins particulier tant sur la forme (procédure, problème de compétence d'attribution et territoriale) que sur le fond du dossier ("quid" des droits de la défense ? Quelles étaient les charges retenues contre lui ? Les infractions étaient-elles vraiment constituées ? Pourquoi les témoins n'ont-ils pas été entendus ? "Quid" des enjeux politiques et spirituels de la condamnation ? etc.)

7^{ème} raison : enfin, l'organisation d'un tel procès ne pourrait laisser personne insensible à une époque où les médias accordent une place de plus en plus importante à la vie de notre justice. Dans ces conditions, le genre humain serait certainement concerné par ce qui est probablement la plus importante erreur judiciaire des deux derniers millénaires..."

